



COMMUNICATION FINANCIÈRE

au 31 Décembre 2024



COMMUNICATION FINANCIÈRE CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil d'Administration de TMPA s'est réuni le 19 février 2025 en vue d'examiner l'activité et d'arrêter les comptes au titre de l'exercice 2024.

« Tanger Med Port Authority » par abréviation « TMPA », est la filiale de « Tanger Med Special Agency » en charge de la gestion du Port Tanger Med 1, du Port Passagers et Rouliers et du Port Tanger Med 2.

L'année 2024 a été marquée par le franchissement de la barre des **10 millions** de conteneurs EVP.

Le complexe portuaire Tanger Med maintient son leadership méditerranéen et africain, il confirme également son rôle comme plateforme de référence pour les importations et exportations nationales.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES TRAFICS DU COMPLEXE PORTUAIRE TANGER MED



142 M (T)
Tonnage Global
+16,2% PAR RAPPORT À 2023



10,24 MEVP*
Conteneurs
+18,8% PAR RAPPORT À 2023



516 842
Camions TIR
+8,1% PAR RAPPORT À 2023



600 872
Véhicules Neufs
+4% PAR RAPPORT À 2023



7,6 M (T)
Vrac Liquide
-22% PAR RAPPORT À 2023

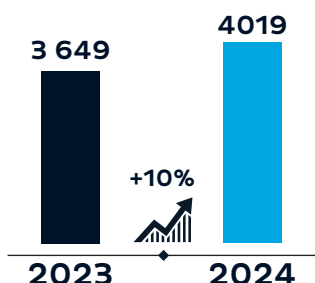


584 945 (T)
Vrac Solide
+1% PAR RAPPORT À 2023

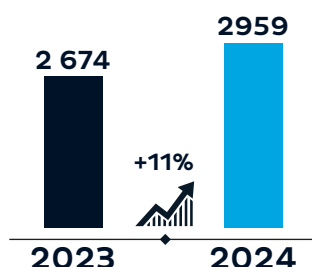
*Équivalent Vingt Pieds

INDICATEURS FINANCIERS

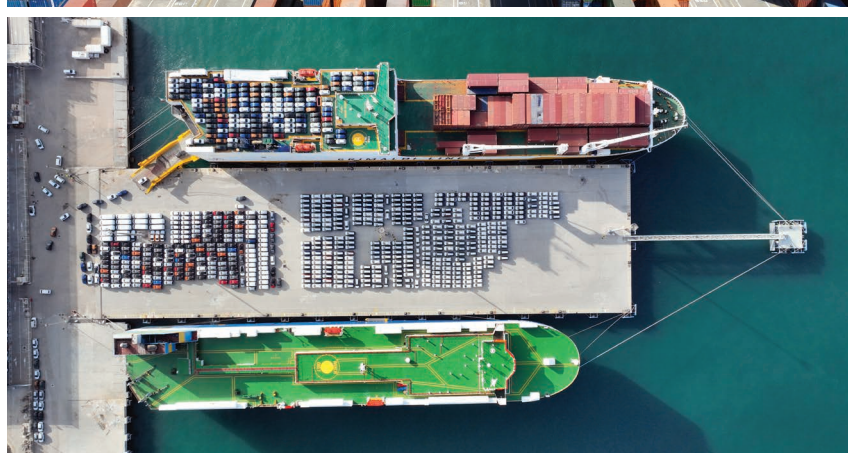
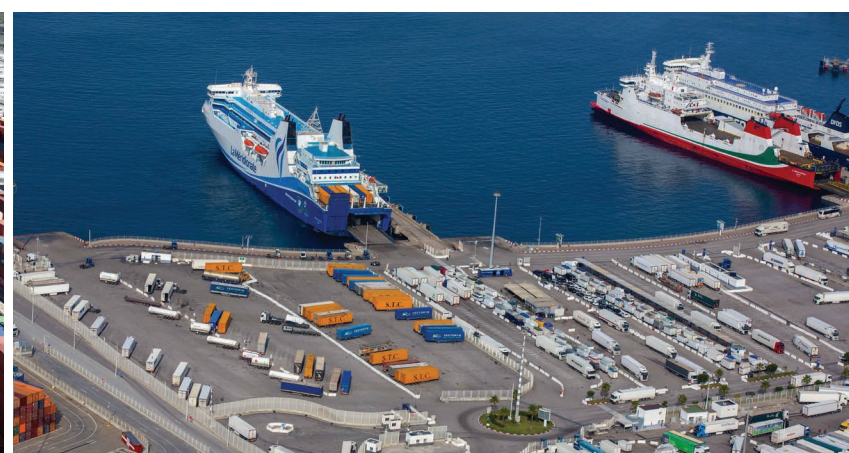
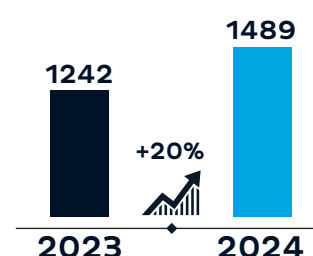
CHIFFRE D'AFFAIRES en Mdhs



EBE en Mdhs



RÉSULTAT NET en Mdhs



COMPTES SOCIAUX DE
TANGER MED PORT AUTHORITY
AU 31 DÉCEMBRE 2024



BILAN ACTIF AU 31.12.2024				EN MILLIERS DH	
	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
		Brut	Amort & provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	508 966	154 741	354 225	130 820
	» Frais préliminaires				
	» Charges à répartir sur plusieurs exercices	508 966	154 741	354 225	130 820
	» Primes de remboursement des obligations				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	10 088 476	103 106	9 985 370	9 989 502
	» Immobilisation en recherche et développement	118 453	103 106	15 347	20 392
	» Brevets, marques, droits et valeurs similaires	9 957 749		9 957 749	9 957 749
	» Fonds commercial	12 273		12 273	11 362
	» Autres immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	25 764 277	6 455 086	19 309 190	18 919 350
	» Terrains				
	» Constructions	23 311 500	5 797 169	17 514 331	17 043 845
	» Installations techniques, matériel et outillage	591 726	454 376	137 350	156 634
	» Matériel transport	18 702	15 490	3 212	5 022
	» Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	249 136	184 584	64 552	79 036
	» Autres immobilisations corporelles	3 599	3 467	132	255
	» Immobilisations corporelles en cours	1 589 613		1 589 613	1 634 558
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	131 361		131 361	44 795
	» Prêts immobilisés				
	» Autres créances financières	131 361		131 361	44 795
ACTIF CIRCULANT HORS TRÉSORERIE	ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	158 770		158 770	37 159
	» Diminution des créances immobilisées				
	» Augmentation des dettes financières	158 770		158 770	37 159
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	36 651 849	6 712 933	29 938 917	29 121 626
	STOCKS (F)	13 710		13 710	14 129
	» Marchandises				
	» Matières et fournitures, consommables	13 710		13 710	14 129
	» Produits en cours				
	» produits intermédiaires et produits résiduels				
	» Produits finis				
	CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	809 410	151 788	657 622	645 043
	» Fournis, débiteurs, avances et acomptes	6 836		6 836	11 238
	» Clients et comptes rattachés	631 230	151 788	479 443	508 322
	» Personnel				
	» État	75 709		75 709	75 704
	» Comptes d'associés				
	» Autres débiteurs	81 241		81 241	28 817
	» Comptes de régularisation-Actif	14 393		14 393	20 962
	TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	1 430 843		1 430 843	1 664 419
	ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	15 805		15 805	2 401
TRÉSORERIE - ACTIF CIRCULANT HORS TRÉSORERIE	TOTAL II (F+G+H+I)	2 269 768	151 788	2 117 980	2 325 992
	TRÉSORERIE-ACTIF	163 913		163 913	162 812
	» Chèques et valeurs à encaisser				
	» Banques, Tg et CCP	163 910		163 910	162 808
	» Caisse, Régie d'avances et accreditifs	3		3	
	TOTAL III	163 913		163 913	162 812
	TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	39 085 530	6 864 720	32 220 810	31 610 430

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES AU 31.12.2024				EN MILLIERS DH	
	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3-2+1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
		Propres à l'exercice	concernant les exercices précédent		
EXPLOITATION	I. PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-	-
	» Ventes de marchandises	-	-	-	-
	» Ventes de biens et services produits	4 018 696	-	4 018 696	3 648 922
	» Chiffres d'affaires	4 018 696	-	4 018 696	3 648 922
	» Variation de stock de produits	-	-	-	-
	» Immobilisations produites pour l'Ese p/elle-même	-	-	-	-
	» Subvention d'exploitation	-	-	-	-
	» Autres produits d'exploitation	3 148	-	3 148	4 194
	» Reprises d'exploitation; transfert de charges	37 738	-	37 738	25 838
	TOTAL I	4 059 582	-	4 059 582	3 678 954
FINANCIER	II. CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	-	-
	» Achats revendus de marchandises	-	-	-	-
	» Achat consommés de matières et de fournitures	552 722	-	552 722	522 390
	» Autres charges externes	370 399	-	370 399	327 502
	» Impôts et taxes	7	-	7	
	» Charges de personnel	136 871	-	136 871	124 752
	» Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
	» Dotations d'exploitation	1 007 370	-	1 007 370	1 033 568
	TOTAL II	2 067 369	-	2 067 369	2 008 219
	III. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-	1 992 213	1 670 735
	IV. PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	-
	» Produits des titres de participation et autres titres Immobilisés	-	-	-	-
	» Gains de change	72 386	-	72 386	28 476
	» Intérêts et autres produits financiers	75 856	-	75 856	52 575
	» Reprises financières; transfert de charges	34 541	-	34 541	78 154
	TOTAL IV	182 783	-	182 783	159 205
	V. CHARGES FINANCIÈRES	-	-	-	-
	» Charges d'intérêts	378 281	-	378 281	394 741
	» Pertes de changes	48 051	-	48 051	15 191
	» Autres charges financières	-	-	-	-
	VI. DOTATIONS FINANCIÈRES	-	-	-	-
	» Dotations financières	56 240	-	56 240	34 541
	TOTAL V	482 572	-	482 572	444 473
	VII. RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	-	-	-299 789	-285 268
	VIII. RÉSULTAT COURANT (III+VI)	-	-	1 692 423	1 385 467

1) Variation de stocks :stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
2) Achats revendu ou consommés : achats -variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES (SUITE)				EN MILLIERS DH	
	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3-2+1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
		Propres à l'exercice 1	Exercices précédents 2		
NON - COURANT	VII. RÉSULTAT COURANT (reports)	-	-	1 692 423	1 385 467
	VIII. PRODUITS NON COURANTS	-	-	-	-
	» Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	» Subventions d'équilibre	-	-	-	-
	» Reprises sur subventions d'investissement	13 639	-	13 639	12 924
	» Autres produits non courants	16 995	-	16 995	5 248
	» Reprises non courantes; transferts de charges	20 000	-	20 000	100 000
	TOTAL VIII	50 634	-	50 634	118 172
	IX. CHARGES NON COURANTES	-	-	-	-
	» Valeurs nettes d'amort. des Immo cédées	9	-	9	12
	» Subventions accordées	-	-	-	-
	» Autres charges non courantes	85 010	-	85 010	181 615
	» Dotations non courantes aux amortiss. et provision	-	-	-	-
	TOTAL IX	85 019	-	85 019	261 627
	X. RÉSULTAT NON COURANT (VIII- IX)	-	-	-34 385	-143 455
	XI. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+ X)	-	-	1 658 038	1 242 013
	XII. IMPÔTS SUR LES RESULTATS	168 690	-	168 690	
	XIII. RÉSULTAT NET (XI - XII)	-	-	1 489 348	1 242 013

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT			EN MILLIERS DH	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ OU -)		1 489 348	1 242 013	
I.	» Bénéfice +			
	» Perte -			
	Dotations d'exploitation	1 006 179	1 031 907	
	Dotations financières	56 240	34 541	
	Dotations non courantes		80 000	
	Reprises d'exploitation	12 558		
	Reprises financières	34 541	77 377	
	Reprises non courantes (2/3)	33 639	12 924	
	Produits des cessions d'immobilisation (1)			
	Valeurs nettes des immobilisations cédées	9	12	
II.	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	2 471 038	2 298 172	
	Distributions de bénéfices	943 930	638 582	
	AUTOFINANCEMENT	1 527 108	1 659 591	

BILAN PASSIF AU 31.12.2024				EN MILLIERS DH	
	PASSIF	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES		17 400 000	17 400 000	
	» Capital social ou personnel (1)				
	» Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers..				
	» Moins : Capital appelé				
	» Moins : Dont versé				
	» Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 066 947		1 066 947	
	» Écarts de réévaluation				
	» Réserve légale	129 979		67 878	
	» Autres réserves				
	» Report à nouveau (2)	509 660		273 678	
	» Résultats nets en instance d'affectation (2)				
	» Résultats nets de l'exercice (2)	1 489 348		1 242 013	
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	20 595 934		20 050 516	
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	319 939		272 623	
	» Subventions d'investissement	319 939		272 623	
	» Provisions réglementées				
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (Ajout)	(C)	9 274 098	9 639 119	
	» Emprunts obligataires	4 605 000		4 905 000	
	» Autres dettes de financement	4 669 098		4 734 119	
PASSIF CIRCULANT HORS TRÉSORERIE	DETTES DE FINANCEMENT (Ajout)				
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	1 058 851		895 155	
	» Provisions pour charges	1 002 611		880 614	
	» Provisions pour risques	56 240		34 541	
	ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	111 744		67 013	
	» Augmentation des créances immobilisées				
	» Diminution des dettes de financement	111 744		67 013	
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	31 360 567		30 924 426	

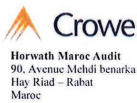
(1) Capital personnel débiteur (2) bénéficiaire (+); déficitaire (-)

ETAT DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (E.S.G)			EN MILLIERS DH	
		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
		EMPLOIS		
Ventes de marchandises (en l'état)				
	Achats revendus de marchandises			
I.	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT			
II.	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	4 018 696		3 648 922
	Ventes de biens et services produits	4 018 696		3 648 922
	Variation de stocks de produits			
	Immobilisations produites par l'Ese pour elle même			
III.	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	923 121		849 892
	Achats consommés de matières et fournitures	552 722		522 390
	Autres charges externes	370 399		327 502
IV.	VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	3 095 575		2 799 030
V.	Subventions d'exploitation			
	Impôts et taxes	7		7
	Charges de personnel	136 871		124 752
	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) OU INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	2 958 697		2 674 271
	Autres produits d'exploitation	3 148		4 194
	Autres charges d'exploitation			
	Reprises d'exploitation; transfert de charges	37 738		25 838
	Dotations d'exploitation	1 007 370		1 033 568
VI.	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ OU -)	1 992 213		1 670 735
VII.	RÉSULTAT FINANCIER	-299 789		-285 268
VIII.	RÉSULTAT COURANT (+ OU -)	1 692 423		1 385 467
IX.	RÉSULTAT NON COURANT (+ OU -)	-34 385		-143 455
	Impôts sur les résultats	168 690		
X.	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ OU -)	1 489 348		1 242 013

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE				EN MILLIERS DH	
I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN					
MASSES	EXERCICE A	EXERCICE PRÉCÉDENT B	VARIATIONS A-B		
			EMPLOIS C	RESSOURCES D	
Financement Permanent	31 360 567	30 924 426	0	436 141	
Moins actif immobilisé	29 938 917	29 121 626	817 290	0	
= Fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	1 421 650	1 802 800	381 149	0	
Actif circulant	2 117 980	2 325 992	0	208 012	
Moins passif circulant	860 243	686 004	0	174 239	
= Besoin de Financement global (4-5) (B)	1 257 737	1 639 988	0	382 251	
TRÉSORERIE NETTE (Actif-Passif) = A-B	163 913	162 811	1 101	0	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES				
MASSES	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE				
- L'EXERCICE (FLUX)				
- AUTOFINANCEMENT (A)		1 527 108		1 659 591
+ Capacité d'autofinancement		2 471 038		2 298 172
- Distributions de bénéfices		943 930		638 582
- CESSIONS ET RÉDUCTIONS				
- D'IMMOBILISATIONS (B)				
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles				
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ récupérations sur créances immobilisées				
- AUGMENTATION DES CAPITAUX				
- PROPRES ET ASSIMILÉS (C)				
+ Augmentation du capital, apports				
+ Subventions d'investissement				
- AUGMENTATION DES DETTES				
- DE FINANCEMENT (D)		577 634		416 055
(nettes de primes de remboursement)				
TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)				
		2 104 742		2 075 646
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
- ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS				
- D'IMMOBILISATIONS (E)				
+ Acquisitions d'immobilisations incorpor.	1 277 303		498 957	
+ Acquisitions d'immobilisation corporelles	15 971		7 414	
+ Acquisitions d'immobilisation financières	1 174 766		491 543	
+ Augmentation des créances immob.	86 566			
- REMBOURSEMENT DES CAPITAUX				
- PROPRES (F)				
- REMBOURSEMENTS DES DETTES	958 580		900 017	
- DE FINANCEMENT (G)				
- EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	250 009		125 308	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)				
	2 485 892		1 524 282	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT				
GLOBAL (B.F.G)				
		382 251	620 602	
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE				
TOTAL GÉNÉRAL				
	2 486 993	2 486 993	2 144 884	2 144 884

COMPTES SOCIAUX DE
TANGER MED PORT AUTHORITY
AU 31 DÉCEMBRE 2024



COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II,
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
TANGER MED PORT AUTHORITY S.A (Ex TANGER MED II S.A)
Zone Franche Ksar El Majaz Oued R'Mel
Commune Anjra, Route de Fnideq Tanger

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société TANGER MED PORT AUTHORITY S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 20 915 873 577,67 MAD dont un bénéfice net de 1 489 348 211,55 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TANGER MED PORT AUTHORITY S.A au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



COOPERS AUDIT

Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux redevances variables de concession des activités de conception, construction, exploitation du terminal conteneurs ; aux droits nautiques et droits de port sur navires ; et aux droits de port sur marchandises

Questions clés identifiées	Nos réponses
En application des termes des documents de concession, TMAP concède au concessionnaire, le droit d'effectuer les opérations de conception, de financement, de réalisation et de mise en service du terminal à conteneurs à l'intérieur du périmètre de la concession, en contrepartie d'une redevance variable et fixe. La redevance variable est facturée en fonction du volume d'activité cumulé durant l'exercice.	Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à : - Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la facturation des redevances de concessions, à la gestion des escales et aux droits de port ; - Tester les activités de contrôles clés mises en place par la direction pour fiabiliser les données utilisées pour la détermination des redevances et droits ; - Tester par sondage les modalités clés déterminant les redevances et droits et leurs calculs.
Les droits de port sur navires et les droits nautiques sont facturés pour tout navire franchissant les limites administratives du port.	
Les droits de port sur marchandises sont applicables aux conteneurs et font l'objet d'une facturation à l'unité EVP (équivalent vingt pieds) par type d'opération.	
En raison de leurs contributions dans le chiffre d'affaires total de la société et de leurs modalités de détermination, ces redevances et droits sont considérés comme un point clé de l'audit.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.



COOPERS AUDIT

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



COOPERS AUDIT

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

HORWATH MAROC AUDIT
90, Avenue Mehdi Ben Barka
Hay Riad - Rabat
Tél : 05 37 77 46 70 / 71
Fax : 05 37 77 46 76
El Bouazzaoui HANATI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34
Hicham CHERKAOUI
Associé

TANGER MED PORT AUTHORITY S.A "TMPA"
SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 17.400.000.400 DIRHAMS CONVERTIBLES
REGISTRE DU COMMERCE N° 45349, TANGER – ICE N° 000053439000022
SIEGE SOCIAL : ZONE FRANCHE DE KSAR EL MAJAZ, OUED R'MEL,
COMMUNE ANJRA ROUTE DE FNIDEQ - TANGER

AVIS DE RÉUNION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société TANGER MED PORT AUTHORITY S.A par abréviation TMPA , Société Anonyme, au capital de 17.400.000.400 de Dirhams convertibles, ayant son siège à la Zone Franche de Ksar El Majaz, Oued R'Mel, Commune Anjra route de Fnideq – Tanger, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui se tiendra le 28 mars 2025 à 10 heures au bureau de TMSA, Route de Rabat à Tanger, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires.
2. Présentation de l'activité de l'exercice 2024 et examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2024 et sur les conventions visées à l'article 56 loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
4. Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 56 et suivant de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
5. Approbation des comptes de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2024.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
7. Affectation du résultat de l'exercice 2024.
8. Ratification de la cooptation d'administrateur
9. Questions diverses.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception 20 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et la considère valable dans tous ses effets.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice faisant apparaître un résultat net bénéficiaire de 1 489 348 211,55 Dirhams.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- Bénéfice net :	1 489 348 211,55 Dirhams
- Réserve légale :	74 467 410,58 Dirhams
- Dividendes :	1 131 904 640,78 Dirhams
- Report à nouveau :	282 976 160,19 Dirhams

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende total de 1 131 904 640,78 Dirhams et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué. La date de mise en paiement du dividende est fixée au 30 septembre 2025

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Abdelfattah SAHIBI, Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement et de l'Eau.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des membres du Conseil d'Administration déterminés dans les statuts de la société vient à expiration et décide en conséquence de renouveler les mandats des membres du Conseil d'Administration pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.